Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260424-2026_04_07-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
Unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 10/04/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 24 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme AUROY Valentine, M. BURGAIN Didier, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, M. FERT Régis, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette, M. WAUTERS Pascal.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTRAND Stéphanie à M. NOËL Hervé, Mme BRUNET Muriel à M. WAUTERS Pascal, Mme GESLIN Christèle à Mme SAULNIER Yvette
Excusé(s) : M. GESLIN Christophe

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAULNIER Yvette

2026_04_07 – FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - Approbation du compte de gestion 2025 - Budget ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le comptable du SGC de VITRE, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'assainissement et le compte de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:
- d'adopter le compte de gestion du budget assainissement dressé par le comptable du SGC de VITRE pour l'exercice 2025, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de l'assainissement pour le même exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Yvette SAULNIER

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260424-2026_04_07-DE

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes